

ABONNEMENT.

En un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8

On s'abonne chez tous les Libraires
A SAUMUR, chez DONGRELL et BULLIER
A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Septembre 1880.

Chronique générale.

Encore un sujet de préoccupation pour le cabinet!

M. Constans avait fait accepter en principe par ses collègues que les élections pour le renouvellement des conseils municipaux auraient lieu avant la rentrée du Parlement.

Or, les conseils municipaux élus le 8 janvier 1877 ont un mandat qui n'expire que le 8 janvier 1884 et que le ministère n'a pas le droit de réduire à néant.

A la nouvelle donnée par les journaux de nouvelles élections municipales le 7 novembre au plus tard, plusieurs députés ont écrit au ministre de l'intérieur pour protester contre une convocation anticipée des électeurs.

A son retour, M. Constans saisira le conseil de cette question.

Le ministre de l'intérieur est, malgré ces objections, partisan d'élections municipales dans un bref délai, afin de ne point — en cas de dissolution de la Chambre — provoquer, à la fois, dans toute la France, en 1884, une agitation électorale pour les municipalités et pour la Chambre des députés.

M. Constans est parti samedi soir pour Toulouse, où il va probablement surveiller le procès intenté par lui au Triboulet, et qui aboutit, comme on sait, à une demande de 50,000 fr. pour réparer les prétendus accrocs que le journal royaliste et humoristique aurait faits à son honneur.

Mais avant de boucler ses malles M. le ministre de l'intérieur et des cultes a appelé à lui ses aides, afin de s'assurer de la bonne et prompt exécution des décrets. C'est une

scène renouvelée de la Passion : Et concilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent et occiderent.

Dans ce conseil, auquel assistaient M. Fallières, sous-secrétaire d'Etat; M. Flourens, directeur des cultes, M. Cazelles, directeur de la sûreté générale, M. Jules Ferry, dit-on, et M. le général Farre, à ce qu'assure du moins la Patrie, on a d'abord examiné s'il convenait d'attendre la décision du tribunal des conflits avant d'exécuter la sentence.

Mais ici le Sanhédrin maçonnique s'est heurté à une difficulté résultant de l'impossibilité matérielle de décapiter d'un seul coup toutes les congrégations. Il est évident, en effet, que quelque nombreux que soit le personnel administratif, il ne suffirait pas à cette besogne.

La difficulté a été tournée par une mesure adroite — ut dolo tenerent. — On procédera par catégories; on éteindra les congrégations petit à petit. Cela sera plus prudent et causera, pense-t-on, moins de scandale — ne forte tumultus fieret in populo.

Après avoir ainsi réglé les choses, M. Constans est parti pour la bonne ville de Toulouse, qui serait certainement illustrée par un si grand ministre, si elle ne l'était déjà, et tout autrement, par Clémence Isaure et cent autres illustrations honorées surtout par leur dévouement à la religion et à la patrie.

Maintenant, si on se demande à quel titre M. le ministre de la guerre figurait dans ce lugubre conseil, on pourra répondre qu'il y était appelé de droit par son aversion pour le froc des moines et la guimpe des religieux.

Il vient encore d'en donner une nouvelle preuve en décidant, comme on l'assure, que les congréganistes, à quelque ordre qu'ils appartiennent, seront remplacés dans tous les hôpitaux militaires par des infirmiers laïques. Cette mesure sera exécutoire à partir du 4^o octobre prochain sans aucun autre délai.

L'exécution des congrégations ne commença que dans une dizaine de jours, au retour de M. Constans. Les aides ont d'ici là tout le temps de faire tous les apprêts nécessaires. (Union.)

M. Barthélemy Saint-Hilaire, si malicieusement appelé le Richelieu du nouveau cabinet, est possédé au suprême degré de la démangeaison d'écrire. C'est peut-être à cause de ce défaut que M. Thiers, qui savait très-bien apprécier les hommes à leur valeur, en avait fait le parfait-secrétaire de la présidence.

Nous avons déjà publié deux épitres de ce personnage sur la politique allemande et sur la politique anglaise. En voici une troisième plus récente et qui traite des matières d'une plus saisissante actualité. Cette pièce vraiment historique a été extraite de la volumineuse correspondance du ministre des affaires étrangères et est adressée à M. Pipy, curé vieux-catholique à Porentruy. En voici un extrait :

« Les Jésuites s'agitent beaucoup en ce moment, et l'archevêque de Tours, à la suite de M^o Freppel, vient de faire cause commune avec eux; mais je les crois trop habiles pour engager la lutte sur un si mauvais terrain; ils ont contre eux la loi et l'opinion, ils ne les braveront pas jusqu'au bout. Ils fuiront sous le vent, sauf à revenir en secret et à reprendre leurs trames quand les temps seront plus calmes.

« Le gouvernement restera ferme sans être persécuteur, et il aura raison de tous ces vains obstacles. L'église de France commettrait une faute très-grave si elle allait s'identifier avec les Jésuites; j'espère qu'elle s'apercevra du danger qu'ils lui font courir.

« Vous voyez, cher monsieur, que je suis toujours optimiste, comme je le suis enfin pour la paix européenne dans ma lettre, que vous avez peut-être vue, à M. Richard Fleischer, rédacteur de la Revue allemande. Berlin pense plus à la Russie qu'à la France, et il a raison. »

Ces lignes suffisent à justifier la confiance que l'auteur de l'article 7 et des décrets a accordée à leur auteur en lui ouvrant la porte du conseil des ministres.

La Semaine religieuse de Paris publie des documents de l'archevêché, desquels il résulte que c'est par notre ambassadeur à Rome que M. le ministre des affaires étrangères a fait savoir au Pape que, à défaut de la demande d'autorisation, ce gouvernement désirerait recevoir des chefs des congrégations une déclaration qui désavouerait toute intention d'hostilité politique, toute idée d'opposition aux institutions actuelles du pays.

L'affaire Marcerou prend des proportions énormes.

Invité par M. Sadi-Carnot à se démettre de ses fonctions, le commissaire de surveillance administrative à la gare de Vincennes a promptement refusé de déferer à cette injonction.

M. Marcerou a dit qu'il s'était abstenu de répondre aux accusations et aux outrages dont il était l'objet dans les journaux intransigeants, parce qu'il considérait, lui ancien militaire, homme de discipline, que le gouvernement dont il était l'agent avait le devoir de le défendre contre les odieuses calomnies dont il était l'objet.

M. Marcerou a ajouté qu'il n'avait fait que remplir son devoir en 1874, qu'il avait toujours agi comme il devait agir et que, du reste, il était couvert par les ordres écrits de ses chefs, le général Appert, le colonel Gailhard et le colonel Merlin, ce dernier président du conseil de guerre de Versailles.

M. Marcerou a mis sous les yeux de M. Sadi-Carnot des copies de ses ordres écrits, en ajoutant que les originaux auraient été placés prudemment en lieu sûr.

Ainsi se trouve expliquée la résistance insolite du débile gouvernement que nous avons aux sommations furibondes des journaux démagogiques exigeant la révocation et l'incarcération de M. Marcerou.

Feuilleton de l'Echo Saumurois

LE MESNIL-AU-BOIS

(Suite.)

La vieille paysanne leva les yeux et les mains vers le ciel comme pour le prendre à témoin de ce qui venait d'être dit; la pétulante servante voulut l'expliquer; mais Bernardine, lisant dans ses yeux que c'était elle seule que je désirais des éclaircissements, lui fit signe de se taire et poursuivit :

« La nuit de l'ouragan, Jacques revenait de Trouville par la plage. Tout à coup, à la lueur d'un éclair, il aperçut un canot que le vent poussait vers les roches noires, au milieu desquelles il allait infailliblement se briser. En un lieu pareil et par une pareille nuit, personne autre que Jacques n'eût osé porter secours à des malheureux en péril : c'était tenter la mort.

« Mais Jacques est brave autant qu'il est bon. Il descendit de cheval, il se jeta à la mer, et, malgré la presque certitude d'être brisé parmi les roches, il nagea résolument vers l'endroit où il avait vu sombrer la barque.

« Trois fois il fut rejeté sur la plage, trois fois

il retrouva le courage d'affronter la tempête; et, après des efforts inouïs, il parvint enfin à vous saisir et à vous ramener à l'abri des vagues.

« Mais vous aviez perdu connaissance, mais le flot vous avait tellement roulé, heurté, meurtri dans les récifs, que votre corps n'était qu'une plaie saignante, que tous vos membres paraissaient rompus, et Jacques eut un instant la crainte de n'avoir sauvé qu'un cadavre!

« Lui-même il était épuisé, presque évanoui. Mais le dévouement lui redonnant de nouvelles forces, il vous mit en travers de son cheval, et repartit au galop pour le Mesnil-au-Bois.

« Vous savez le reste », termina Bernardine.

Puis, étendant la main vers la porte, sur le seuil de laquelle venait d'apparaître le jeune fermier, elle ajouta :

« Et voici Jacques!

C'était bien la plus loyale et la plus vaillante figure d'homme des champs qui se puisse imaginer. Mais à quoi bon te faire son portrait et celui de Bernardine? Dans une heure tu vas les connaître tous les deux; ce soir même ils seront tes amis.

A l'aspect de Jacques, j'avais retourné la tête vers le médecin, et je m'étais écrié :

« Docteur, ôtez-moi donc toutes ces bandes-lettres, ou tout au moins délivrez-moi les mains pour que je puisse serrer celles de mon sauveur. — Le médecin y consentit avec empressement;

presque aussitôt les deux mains de Jacques étaient dans les miennes.

C'était une de ces fortes natures qui sont en même temps très-timides; il rougit jusqu'aux oreilles, et balbutia gauchement quelques paroles inintelligibles.

Déjà je m'étais retourné vers Bernardine.

« Mademoiselle, lui dis-je d'une voix émue, à vous aussi je dois la vie; à vous aussi, merci, merci!

Et du regard en disant bien davantage, je lui tendis à mon tour la main.

Elle y mit la sienne; mais comme j'allais y poser mes lèvres, elle la retira en rougissant.

Puis ce fut le tour de la gaillarde servante, qui, riant et pleurnichant tout à la fois, crut devoir me déclarer qu'elle était toute à mon service, et cela, foi de Pétronille Bazu!

Quant à la vieille paysanne, elle ne répondit pas un mot de remerciement, mais elle me fit une grave révérence.

« Docteur, dis-je enfin au médecin, pardonnez-moi de vous avoir gardé pour le dernier, mais...

« Oh! oh! interrompit-il brusquement, ce n'est pas fini. Bien que je n'aie constaté aucune fracture, et que je ne soupçonne aucune lésion interne, nous en avons encore pour quinze grands jours d'alitement sans compter la convalescence.

« Quinze jours! me récriai-je. Oh! c'est im-

possible.

« Il le faut.

« Mais je ne puis rester davantage ici; ce serait abuser...

Bernardine ne me laissa pas achever.

« Le Mesnil-au-Bois n'est qu'une pauvre métairie, dit-elle avec son adorable sourire; mais c'est avec une joie toute chrétienne qu'on y exerce l'hospitalité. N'est-il pas vrai, Jacques?

Jacques s'inclina en signe d'acquiescement, et, bien qu'avec une certaine froideur, ajouta :

« Monsieur peut demeurer ici tant qu'il le voudra; il y sera traité comme un ami, comme un frère.

Le soleil couchant, dont les rayons obliques faisaient chatoyer le feuillage embaumé de la fenêtré, éclairait doucement toutes ces bonnes figures hospitalières, et créait tout à l'entour de mon lit un charmant tableau.

Je sentis une larme rouler sur ma joue, et du geste seulement je pus répondre :

« Je reste.

Ce fut alors une satisfaction, un va-et-vient, un empressement à exécuter les derniers ordres du docteur, qui me souhaitait une bonne nuit, et, d'un ton robustement convaincu, me disait :

« Vous avez raison, jeune homme. Un malade ne saurait être mieux qu'ici; voyez-vous bien! vous êtes chez de braves gens.

La réintégration de l'ex-capitaine Matuszewicz, condamné pour participation à la Commune, a soulevé dans l'armée une vive et légitime indignation.

M. Lavergne de Cerval, capitaine au 17^e d'infanterie, et ancien lieutenant, dit-on, dans le bataillon commandé par M. Matuszewicz, s'est fait l'écho des protestations de l'armée française dans la lettre suivante, qu'il a adressée au *Figaro* :

« Béziers, 23 septembre 1880.

» Monsieur le directeur du *Figaro*,

» C'est sous le coup d'une indignation profonde, et partagée par tous mes camarades, que, violant toute règle de discipline, j'ai recouru à la publicité de votre journal pour protester hautement contre la décision ministérielle qui replace le sieur Matuszewicz comme capitaine au 409^e de ligne.

» La conduite privée de cet ex-officier et sa participation aux crimes de la Commune peuvent trouver grâce devant la loi, mais ne peuvent lui rendre un grade qu'il a perdu à tout jamais.

» Dépositaire de l'honneur du corps d'officiers, le ministre n'a pas le droit de le ternir, et sa décision dernière vient de l'atteindre gravement; aussi, pour mon compte, je ne saurais continuer à porter plus longtemps une épaulette que je dépose volontiers, ne voulant pas me rendre complice d'une infamie.

» Je réclame donc l'honneur de ne plus faire partie de l'armée, et j'espère bien qu'accédant à mon désir, M. le ministre voudra bien prononcer le plus tôt possible ma mise en non activité par retrait d'emploi.

» Je vous serai très-obligé, monsieur le directeur, de vouloir bien reproduire cette lettre dans votre prochain numéro.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» LAVERGNE DE CERVAL,

» Capitaine au 17^e d'infanterie. »

Nous avons dit que M. Matuszewicz, replacé au 409^e de ligne, a été mis en non activité pour retrait d'emploi. Ainsi que le fait justement remarquer la *Patrie*, la loi de 1834 sur l'état des officiers déclare que, au bout de trois ans passés en non activité, l'officier objet de cette mesure doit être traduit devant un conseil d'enquête appelé à décider s'il est susceptible d'être rappelé à l'activité ou, dans le cas contraire, d'être mis à la réforme. Si par hasard le conseil s'arrêtait à la première solution, M. Matuszewicz devrait être remis en possession de son commandement. Quoi qu'il en soit, la réinscription du nom de l'ex-communard sur les contrôles suffit à constituer un outrage à l'armée française, et l'on comprend que M. Lavergne de Cerval ait fait entendre une énergique protestation.

Etranger.

ANGLETERRE. — Londres, 26 septembre. — On n'attache ici qu'une médiocre, très-médiocre importance à la circulaire de M. Barthélemy Saint-Hilaire; on considère que M. Gambetta, rentré sous sa coquille, est le véritable maître, et, tant qu'il n'aura point parlé, tous les écrits diplomatiques de l'héliéniste ministre des affaires étrangères ne laisseront à Londres qu'une très-insignifiante impression. Cependant, M. Barthélemy Saint-Hilaire ayant des tendances héliéniques, ou en conclut ici que le désir de M. Ferry a eu surtout pour but de flatter l'amour-propre et les penchants de M. Gladstone.

Mais le premier ministre britannique ne se laisse point prendre à ces dehors trompeurs; il sait que si M. Barthélemy Saint-Hilaire a l'amour du grec, il a encore bien plus l'amour de la paix, de la conciliation et des ententes diplomatiques. Ce n'était pas l'homme qu'il fallait à M. Gladstone qui a besoin d'un foudre de guerre en France pour collaborer avec lui en Orient; voilà pourquoi lord Granville, M. Gladstone et tous leurs collègues sans exception aucune, affectent de ne plus connaître qu'un seul homme d'Etat en France, et de ne vouloir traiter qu'avec M. Gambetta.

Comme M. Gambetta reste dans la coulisse, on laissera dormir la question grecque jusqu'au printemps prochain.

Une dépêche annonce que les Monténégrins eux-mêmes auraient demandé que la manifestation navale devant Dulcigno fût au moins retardée.

Vienne, 27 septembre.

L'escadre de Raguse était prête à appareiller hier lorsque est venu un contre ordre soudain. Son départ est ajourné jusqu'à mercredi. On pense que cet ajournement est motivé par un nouveau délai de trois jours qui serait accordé à la Porte pour opérer la remise de Dulcigno.

Mais le *Grand Journal* a reçu, à la dernière heure, cette nouvelle dont la gravité n'échappera à personne :

« Les Monténégrins s'étant avancés devant Dulcigno pour s'en emparer, auraient été repoussés par les Albanais.

» L'amiral Seymour aurait alors donné aux cuirassés l'ordre de s'emboîser à leur place de combat devant la ville.

» Si le bombardement n'est pas commencé, il est imminent. »

La flotte française y prendra-t-elle part, on reviendra-t-elle honteuse et confuse d'avoir joué un rôle vivement blâmé par tous ?

Chronique militaire.

Nous avons fait connaître, il y a quelque temps, les conditions de taille exigibles pour

la répartition des jeunes gens de la classe 1879 dans les différentes armes.

Des exceptions sont faites pour les hommes exerçant les professions d'armurier, de tailleur, de cordonnier et de bottier.

Les hommes exerçant les professions de sellier et de bourrelier seront, sans condition de taille, affectés à des corps de troupes à cheval.

Les élèves diplômés des écoles vétérinaires seront également affectés, quelle que soit leur taille, à la cavalerie.

Les hommes exerçant la profession de maréchal-ferrant seront, sans condition de taille, affectés à des corps de l'artillerie, du génie et du train des équipages.

Les jeunes soldats qui, en raison de leur instruction, seraient jugés susceptibles d'arriver aux grades et emplois de caporal ou de brigadier, de sergent ou de maréchal-des-logis ou de fourrier, seront répartis proportionnellement au contingent attribué à chaque corps.

Les jeunes gens qui ont été signalés comme faisant partie des musiques municipales ou qui connaissent, soit la musique vocale, soit la musique instrumentale, seront répartis également entre les corps auxquels chaque subdivision de région est appelée à fournir des jeunes soldats, à l'exception des trams et des troupes d'administration. Toutefois, les musiciens exerçant en même temps l'une des professions susceptibles d'être utilisées dans ces corps recevront cette affectation de préférence si leur subdivision ne présente pas les ressources suffisantes en hommes exerçant lesdites professions.

Pour le régiment de sapeurs-pompiers de la ville de Paris, les hommes doivent savoir lire et écrire couramment, et être couvreurs, plombiers, charpentiers, fumistes, mécaniciens, ou avoir l'instruction nécessaire pour remplir des emplois de comptable.

On affectera aux régiments d'artillerie-pontonniers le plus grand nombre possible de bateliers ou d'hommes habitués à manier la rame ou la gaffe: marinières, marins, pêcheurs, flotteurs, calfats. Le contingent de ces régiments sera complété par les tonneliers, cordiers, peintres, chaudronniers, tôliers, ferblantiers, cloutiers, ouvriers en bois et ouvriers en fer.

Pour les compagnies du train d'artillerie, on choisira des hommes qui ont à la fois l'habitude du cheval et l'habitude de la conduite des voitures.

Les hommes à diriger sur les sections de commis et ouvriers militaires d'administration devront justifier de leur aptitude devant le commandant du bureau de recrutement; seront classés de préférence, pour être affectés en qualité de commis, les jeunes gens d'une certaine instruction, que leur constitution physique rend peu propres à supporter les fatigues du service actif.

Le ministre de la guerre a adopté de nouvelles dispositions pour faciliter le rengagement des sous-officiers ou plutôt il a recommandé aux chefs de corps d'armée de faire une application plus large des autorisations

de rengagement pour un autre régiment que celui duquel sort un sous-officier désireux de rester sous les drapeaux.

Ordre du jour du 9^e corps d'armée.

Voici l'ordre du jour que le général de Galliffet a adressé au 9^e corps d'armée, après les grandes manœuvres :

« Pendant treize jours, le 9^e corps d'armée, concentré dans la main de son chef, a fait preuve d'une discipline, d'un esprit militaire et d'une bonne volonté que le commandant du corps se plaît à reconnaître.

» Ces manœuvres ont permis de constater beaucoup de progrès accomplis, mais aussi de noter beaucoup d'imperfections qui seront ultérieurement portées en détail à la connaissance des différents chefs et dont la correction sera poursuivie avec zèle d'ici aux manœuvres de l'année prochaine.

» Le régiment de marche d'infanterie de marine s'est montré à la hauteur d'une réputation justement acquise en France et aux colonies.

» Le service de la trésorerie et des postes, mis en essai pour la première fois dans le 9^e corps, a fonctionné de la manière la plus satisfaisante.

» C'est avec un profond sentiment d'émotion et de reconnaissance que le commandant du corps d'armée remercie tous les officiers, sous-officiers et soldats du concours incessamment dévoué qu'ils lui apportent dans l'exercice de son commandement. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le 77^e de ligne est arrivé ce matin avec l'état-major, venant de la Chapelle-sur-Loire.

Le colonel Sautereau est descendu à l'hôtel de la Paix.

Jeudi matin, le régiment quittera Saumur pour retourner à Angers.

Le public de notre ville apprendra avec plaisir que la musique du 77^e de ligne se fera entendre dans le Square demain mercredi, à 4 heures du soir. Ce concert, dont nous donnons ci-après le programme, sera terminé par la joyeuse polka chantée, *Vive Saumur!* dont l'*Echo Saumurois* avait eu l'an dernier la primeur avant son exécution au Square, par la musique du 77^e, le 26 juillet 1879. On sait que cette polka est chantée sur l'air de *Vive l'Anjou!* paroles de M. A. Verrier.

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant de nouveau, à cette occasion, les paroles de *Vive Saumur!*

Un détachement du 12^e cuirassiers, revenant des grandes manœuvres et retournant à Angers, arrivera à Saumur jeudi prochain 30 septembre et fera séjour.

Tous les réservistes sont rentrés hier soir à Saumur par le train de 7 heures 20, qui était en retard par suite de l'encombrement à la gare de Tours.

Nos compatriotes ayant oublié leurs fatigues, étaient heureux d'avoir pris part aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée, les plus brillantes, paraît-il, de toutes celles qui ont eu lieu cette année dans les divers corps.

Plusieurs journaux de Paris annoncent que « les élèves de l'École de cavalerie de Saumur organisent un grand carrousel, qui aura lieu sur le Chardonnet, à l'occasion de la visite du général Farre, annoncée pour les premiers jours du mois prochain. »

C'est invraisemblable. Les divisions de lieutenants, sous-lieutenants et sous-officiers, qui ont fait le carrousel à la suite des examens, ont quitté Saumur le 4^e septembre, et les nouvelles divisions ne sont pas arrivées et ne peuvent être en mesure pour un grand carrousel au commencement du mois d'octobre. Il ne peut y avoir que de grandes manœuvres, non dans le Chardonnet, mais plutôt dans le Bray.

La préfecture de Maine-et-Loire a fait la communication suivante aux journaux d'Angers :

Là-dessus, il sortit avec Jacques, et je ne tardai pas à entendre au dehors le trot de son bidet sur le chemin caillouteux de la ferme.

La vieille paysanne aussi s'appréta à battre en retraite, mais non sans être venue prendre congé de moi par la silencieuse et grave révérence qui semblait lui être habituelle.

Puis, se tournant vers Bernardine :

— C'est l'heure du souper, dit-elle, il ne faut pas faire attendre Jacques, mon enfant.

— Viens-tu ?

— Je vous suis, répondit d'une voix affectueuse la jeune fille. Allez... allez toujours, tante Rose!

C'est le dernier nom qui me restait à apprendre : la vieille était une tante et s'appelait, tante Rose.

Quant à Pétronille Bazu, nous étions déjà les meilleurs amis du monde; elle trottinait à l'entour de ma couchette de sapin, tout en me faisant mille rustiques prévenances; elle arrangeait son casaquin d'indienne, elle enfouissait son bonnet de coton jusque sur son nez retroussé, d'une certaine façon qui voulait dire :

— C'est moi que je vas passer cette nuit-ci auprès de vous.

Bernardine vint l'interrompre, en lui faisant signe d'aller souper, ordre que Pétronille accueillit avec le plus sincère empressement.

Sa jeune maîtresse allait la suivre; mais elle

s'arrêta tout à coup, et, rebroussant chemin jusqu'au pied du lit :

— Monsieur, me dit-elle, je crois bon de vous prévenir que le facteur vient tous les matins apporter et prendre les lettres au Messin. Depuis votre accident, personne ne doit savoir ce que vous êtes devenu; on vous croit mort peut-être! Il faut écrire dès demain à vos amis...

— Mes amis, répérai-je avec une certaine amertume. Oh! les meilleurs, les seuls que j'ai sont ici!

— Mais votre père ?

— J'avais dix ans lorsque je l'ai perdu.

— Votre mère ?

— Le lendemain de ma naissance, elle est morte!

A ce dernier et triste aveu, Bernardine se recula vivement; ses grands yeux attendris s'agrandirent davantage encore, et ce fut avec l'accent d'une douloureuse sympathie, d'une commisération profonde, qu'elle s'écria :

— Lui aussi, pauvre jeune homme, pas de mère!

Et elle sortit lentement.

Une fois seul, je tombai dans un état assez difficile à expliquer. La douleur déjà lointaine de mes blessures, l'affaiblissement d'un long jeûne, le retour de la fièvre qui me reprenait à l'entrée de chaque nuit, les douces émotions que je venais d'éprouver, l'ineffable souvenir de Bernardine, tout contribuait à me plonger dans une vague

béatitude, dans une étrange *morbidezza* qui n'était ni la veille ni le sommeil, mais qui réunissait, qui confondait délicieusement ce que le rêve et la rêverie ont de plus doux.

Peu à peu, cependant, je m'endormais... je le sentais bien... mais je ne voulais pas encore dormir.

Un secret instinct me disait qu'après le souper, en ramenant Pétronille, Bernardine reviendrait encore.

Bientôt, en effet, au moment même où je commençais à ne plus percevoir la réalité des choses, à travers mes paupières à demi fermées, j'entrevis la porte qui se rouvrait doucement, et sur le seuil... Bernardine!

Immuable, recueillie, et comme baignée dans les dernières lueurs du jour qui s'harmonisaient avec l'incertaine clarté de la veilleuse nocturne, elle était debout sur le seuil, et je crus l'entendre une seconde fois murmurer :

— Il n'a plus de mère. Pauvre jeune homme!

Puis enfin mes yeux se fermèrent tout à fait, et je m'endormis profondément. Mais il me sembla que la souriante image de mon bon ange m'accompagnait jusque dans mon sommeil, et que, les deux mains jointes au-dessus de ma poitrine ainsi que pour une enfantine prière, incessamment je répétais :

— Bernardine! Bernardine!
(A suivre.) CHARLES DESLYS.

Magasins généraux. — En vertu d'une instruction ministérielle, les quantités de sucres déposées dans les magasins généraux pour être inventoriées le 1^{er} octobre prochain, ne pourront pas être inférieures à 400 kilogrammes pour chaque déposant.

SQUARE DU THÉÂTRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie
Directeur : M. SINEAU.

Concert du **MERCREDI 29 septembre 1880,**
de 8 heures à 5 heures du soir.

Programme.

1. Marche des Drapeaux..... SELLENICK.
2. Nabuchodonosor, ouverture..... VERDI.
3. Rêves du passé, valse..... C. FAUST.
4. Faust, mosaïque..... GOUNOD.
5. Vive Saumur / polka chantée.... X...

VIVE SAUMUR!
Polka chantée.

I
Vive Saumur ! ses coteaux et sa Loire,
Son vieux château, tous ses moulins tournant
Au vent !
Ses pampres verts, le vin qui fait sa gloire,
Ses officiers,
Vaillants guerriers,
Beaux écuyers !

II
Ne cherchez pas un autre coin du monde
Où le ciel soit d'un plus brillant et pur
Azur,
Où le soleil dore une plus belle onde ;
C'est ici qu'on veut revenir
Vivre et mourir.

III
Pays des Francs, pays des vieux Druides,
Ton sol est plein de débris glorieux
D'aïeux ;
Les Celtes fiers, les Romains intrépides
Sont passés là,
Chantant l'amour et le combat.

IV
O mon pays, je bois à ta richesse,
A ton nectar envié par les rois !
Je bois
A tes vallons que le zéphyr caresse,
A tes enfants, au souvenir !
A l'avenir !... X...

Un arrêté de M. le préfet règle l'abattage des arbres plantés sur les rives de la Loire. En voici les principaux articles :

« Art. 1^{er}. — Les propriétaires riverains de la Loire sont tenus d'abattre, avant le 31 octobre 1880, tous les arbres frappés de deux marques pendant la tournée préliminaire du balisage et d'émonder les luisettes qui excèdent de plus de 4 mètres l'arête supérieure du franc chantier, de manière à laisser partout un chemin de halage libre sur une largeur de TROIS MÈTRES VINGT-CINQ CENTIMÈTRES, à partir de cette arête supérieure.

« Art. 2. — Ils pourront n'abattre que pour le 31 octobre 1881 les arbres qui n'ont été frappés que d'une SEULE MARQUE.

« Art. 3. — Devront être également enlevés avant le 30 septembre 1880, tous les arbres et souches qui seraient courbés dans l'eau tenant encore aux rives, et ceux qui, quoiqu'ils debout, seraient détachés du franc chantier.

« Art. 4. — En cas de retard par les propriétaires dans l'exécution des dispositions prescrites, M. l'ingénieur en chef de la Loire est autorisé à faire exécuter d'office les travaux d'abattage, pour les arbres être enlevés et vendus au profit de l'Etat, sans préjudice des poursuites qui seront exercées contre les retardataires, pour contravention aux règlements de la police de la Loire. »

ANGERS.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

Il y a eu séance du Conseil municipal le 20 septembre. Nous apprenons cela par l'Electeur. Dans cette séance, M. Laure a demandé que l'octroi fût supprimé et remplacé par un impôt de 2 pour 100 sur les propriétés bâties. Naturellement, la proposition a été repoussée. Mais tout aussitôt, M. Béchel a proposé que le Conseil émit un vœu pour la suppression des octrois. Naturellement aussi, le vœu a été adopté.

Quel bon billet ! Le Conseil ne ferait-il pas mieux de diminuer les octrois, qu'il a étendus, sans les adoucir, aux dernières limites de la commune ? Le public qui paie ne sera pas dupe de ces simagrées.

Par de stériles vœux pensez-vous l'AMUSER ?

Angers-Review. — Jeudi prochain paraîtra le premier numéro d'Angers-Review, journal artistique et littéraire illustré.

Angers-Review offrira dans son premier numéro un dessin de l'un de nos peintres angevins les plus remarquables, M. Jules Dauban, qui, spécialement pour ce numéro, a bien voulu reproduire un fragment de son intéressant plafond du foyer du théâtre : *L'apothéose de Mozart et de Beethoven.*

C'est M. Filoleau qui a reporté sur la pierre, et avec le talent qu'on lui connaît, l'œuvre du maître.

Les abonnements à Angers-Review sont reçus à la Librairie générale, rue d'Alsace, 17.

CHOLET.

Une exposition de fruits, de légumes et de fleurs aura lieu à Cholet, dans les bâtiments de la vieille caserne, les dimanche 3 et lundi 4 octobre prochain. Cette exposition comprendra dix concours différents.

Nous lisons dans le *Populaire*, de Nantes :
« Un affreux accident vient de jeter l'émoi dans la commune de la Chapelle-sur-Erdre.

« Le sieur Julien Blot, laboureur au village du Bignon, et le sieur Olivier (Victor), cultivateur au Terre, étaient à la chasse, tout-à-coup M. Blot tira une caille qui alla tomber dans une touffe d'ajoncs. M. Olivier l'appela pour lui signaler l'endroit où elle se trouvait et tous deux se mirent à sa recherche, écartant les ajoncs avec la crosse de leurs fusils ; l'oiseau, qui n'était que blessé, s'étant envolé, M. Blot se proposait de lui tirer un second coup de fusil. A ce moment, et sans que l'on puisse se rendre compte comment le fait s'est produit, le fusil partit et la charge tout entière alla frapper le malheureux Olivier en pleine figure, lui faisant une horrible blessure.

« M. Marc, médecin à Sucé, mandé en toute hâte, donna au blessé des soins pressés ; mais en présence de la gravité de la blessure, il engagea la famille de la victime à la faire transporter à l'hôpital de Nantes. »

Publications de mariage.

Jules-Marie Florisson, carrossier, de Saumur, et Augustine Bordier, sans profession, du Vaudelnay-Rillé.

Charles Vallet, cultivateur, de Souzay, et Louise Justine Lethuill, domestique, de Saumur.

Lucien Clée, journalier, et Marie-Constance Daviau, domestique, tous deux de Saumur.

Faits divers.

Morte à 112 ans. — Il vient de mourir, il y a peu de jours, à Glewitz, petite ville de Silésie, une des plus vieilles personnes de l'Europe ; elle avait conservé jusqu'à son dernier moment, à l'exception de la vue, l'usage de toutes ses facultés et de toute sa mémoire.

Judith Singer, ainsi se nommait la vieille dame, naquit le 11 juin 1768, et, bien qu'elle ne se mariât qu'à l'âge de vingt-six ans, elle était la mère légitime de deux enfants lors de la naissance de l'empereur actuel de l'Allemagne, il y a près de quatre-vingt-trois ans et demi.

De deux garçons et filles qu'elle donna à son mari, un huissier de la synagogue de Glewitz, il n'y en a plus que trois qui lui survivent.

M^{me} Singer enterra l'an dernier sa fille aînée, une vénérable dame de quatre-vingt-quatre ans. Lors de son 112^e anniversaire, qui coïncidait avec le cinquantième anniversaire du mariage de l'empereur, elle envoya une lettre de félicitations à Sa Majesté, qui lui répondit par une lettre autographe qui renfermait un billet de banque de 400 marks, dont la vieille dame fit cadeau à une institution charitable.

Parmi les souvenirs de jeunesse de M^{me} Singer, il est des événements depuis longtemps relégués dans l'histoire. Elle passa dix-huit années de son existence sous le règne de Frédéric le Grand, et venait d'atteindre sa majorité lorsqu'éclata la Révolution française.

Elle disait se rappeler parfaitement les réjouissances publiques qui eurent lieu dans sa ville natale à l'occasion du premier par-

tage de la Pologne, qui eut lieu en 1771, c'est-à-dire trois ans avant la déclaration d'indépendance des Etats-Unis.

UN CÉPAGE MERVEILLEUX.

Le *Messenger du Midi* annonce la découverte au centre de l'Afrique d'un cépage merveilleux qui n'a pas besoin d'être greffé et qui produit une riche récolte sans exiger ni taille ni culture, au moins pendant l'hiver.

Nous avions jusqu'à ce jour, dit le correspondant du *Messenger*, les plans américains, les asiatiques ; il convient d'y ajouter les plants africains, car c'est du cœur même de l'Afrique, du Soudan, des bords du Niger, que nous arrive ce plant extraordinaire.

M. Th. Lecart, envoyé en Afrique par le ministre de l'Instruction publique pour y faire des recherches botaniques, avec une mission française subventionnée, je crois, par M. E. Dalloz, directeur du *Moniteur universel*, est en ce moment à Koundian, auprès du roi Djangou, et malgré les bonnes grâces de ce souverain, qu'il a su conquérir, la défiance de ces populations est si grande qu'il lui est impossible, sous peine de mort, d'écrire même pour prendre une note.

Ayant pourtant à communiquer au ministre une découverte importante, il a fait partir avec des instructions M. Durand, un des membres de la mission, qui, après douze journées de marche et à travers mille dangers, est heureusement arrivé à Bafoulabé, d'où il écrit d'après les instructions de M. Lecart.

Voici le passage de la lettre relatif à cette découverte.

« Les immenses et dangereuses solitudes du Soudan, absolument inexplorées jusqu'à ce moment, réservaient de nombreuses surprises, au point de vue du sol surtout. Chaque jour je récolte des plantes nouvelles, dont l'importance sera étudiée et qu'aucun naturaliste ne pouvait supposer. Parmi ces nouveautés, j'ai l'honneur de vous signaler des vignes à fruits délicieux, à tige herbacée et à racines vivaces.

« La beauté et l'abondance des fruits, la vigoureuse rusticité de cette plante, la facilité de sa culture par suite de la plantation annuelle des racines tuberculeuses font espérer que ces plantes sont susceptibles de changer complètement les conditions de la culture de la vigne en France et d'en augmenter la production dans des proportions inconnues. »

M. Lecart ajoute qu'il ne peut entrer dans de plus grands développements ; que ce sont des vignes très-fertiles qu'on pourra cultiver comme les dahlias, et que ce sera peut-être le seul remède à apporter au phylloxera.

Il est, du reste, en possession d'une bonne provision de graines à distribuer à toutes les sociétés d'agriculture de France et d'Europe.

Dernières Nouvelles.

Les ardeurs belliqueuses de M. Constans, contre certaines congrégations religieuses, ne sont point amorties depuis la reconstitution du cabinet. Malgré le départ du ministre, un commencement d'exécution de la seconde partie des décrets va donner une espèce de satisfaction à ceux qui réclament l'expulsion des congrégations étrangères. Nous croyons savoir, en effet, que les Passionnistes de l'avenue de Friedland, à Paris, qui sont sujets britanniques, ainsi que les Bénédictins de Douai, vont être officieusement avisés cette semaine d'avoir à quitter leur communauté. En l'absence de M. Constans, on peut compter sur le zèle de M. Jules Ferry qui se montre tout particulièrement disposé à mener les choses rondement.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, le 26 septembre 1880.
Des circonstances diverses auront entravé en septembre le développement de la hausse qui avait été si brillant pendant le mois d'août.
La question monétaire, mieux étudiée, a vite abouti, pour tous les hommes compétents, à cette conclusion que la France et l'Angleterre sont également à l'abri d'une crise.
La politique intérieure a trouvé une solution temporaire dans la constitution du nouveau cabinet.
Dans ces conditions, la reprise n'était guère possible : seulement la baisse a été enrayée. Sur nos rentes et sur les fonds publics de l'étranger, on est même revenu à des cours meilleurs.
Notre 5 0/0 est à 119,92 1/2. On a fait 119,75 en

plus bas et 120,27 1/2 en plus haut, pendant la dernière semaine.

Nos valeurs de crédit sont dans une situation excellente. Leur marché est actif, surtout au comptant. Les capitaux profitent des cours qui seront évidemment dépassés dès la reprise des affaires.

Les actions de la Banque d'escompte, par exemple, constituent à leurs prix actuels un placement à 7 0/0. Il faut ajouter que le dividende de 1880 sera probablement supérieur à celui de 1879, de telle sorte que le taux réel de capitalisation serait encore plus avantageux. Il en est de même de la Banque hypothécaire qui se fait remarquer par un degré exceptionnel de fermeté au-dessus de 620 et à 625.

Nous recommandons à nos lecteurs les obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Société. Ce sont de véritables placements fonciers correspondant à des prêts garantis par première hypothèque.

Nous signalons aussi, au choix des capitaux, les Bons privilégiés de l'Assurance financière. Dès que certaines circonstances qu'il est permis de prévoir seront réalisées, on se félicitera d'avoir profité des cours actuels pour mettre en portefeuille cette excellente valeur.

La Société générale française de Crédit bénéficie d'un mouvement très-régulier de hausse. Le titre est arrivé à 740 et 745. Cette progression ne s'interrompt pas. Elle est justifiée par tout ce que l'on sait de la brillante situation de l'établissement, de l'extension continue de ses affaires et du développement de ses profits.

Le Crédit lyonnais est à 960. On fait 1,115 sur la Banque de Paris. C'est à peu près le cour moyen des dernières oscillations.

Le Crédit foncier s'éloigne du cours de 1,400. On est à 1,387,50. Les actionnaires vont être appelés à participer à la constitution du Foncier algérien. Il leur a été réservé un droit de souscription à raison d'une action du Foncier algérien par quatre actions du Foncier de France. Cet avantage paraîtrait plus considérable si on ne se souvenait pas que le Foncier algérien, par sa création, vient enlever au Foncier de France une situation qui appartenait à cette dernière Société avec tous ses bénéfices.

Le Mobilier français est lourd à 630. L'annonce d'une prochaine augmentation du capital social détermine de nouvelles ventes sur la Banque parisienne. L'action de jouissance du Mobilier parisien est descendue au-dessous de 600. Il est à craindre que la baisse prenne bientôt des proportions plus larges.

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Choses d'Espagne, par A. Brunet. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — La vendange à Capri, par X. D. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Un concours de ballons, par R. Bryon. — La Jolie Veuve, par Charles Ross (traduit de l'anglais par Amy Davy) (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — M. Charles de La Rounat, directeur du théâtre national de l'Odéon, par R. Murato. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : S. M. la reine Marie-Christine d'Espagne. — M. Nicolet, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats. — La vendange à Capri. — Salon de 1880 : Une Force, tableau de M. F. Roeder. — Réouverture de la saison des combats de taureaux, à Madrid. — Un concours de ballons (cinq gravures). — M. de La Rounat, directeur du théâtre de l'Odéon. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr., six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 26 septembre 1880.

Versements de 76 déposants (16 nouveaux), 12,790 fr. 34 c.
Remboursements, 13,661 fr. 72 c.

Marché de Saumur du 25 septembre.

Blé semence (l ^h)	22	Huile de noix	50	180
Blé nouv. (l ^h)	—	Huile chene	50	—
Froment (l ^h) 77	20	Graine trèfle	50	—
Halle, moy ^e 74	20	— luzerne	50	—
Séigle 75	13	Foin (dr. c.)	780	90
Orge 65	12	Luzerne	—	780
Avoine h. bar. 50	9	Paille	—	780
Fèves 75	15	Amandes	—	50
Pois blancs . 80	32	Cire jaune	—	50
— rouges . . 80	25	Chauvres 1 ^{re}	—	40
Colza 65	—	qualité (52 k. 500)	—	45
Chenevis . . 50	17	—	—	40
Farine, culas. 157	57	—	—	40

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1878,	1 ^{re} qualité	150	à
Id. 1878,	2 ^e	100	à
Ordin., envir. de Saumur 1878,	1 ^{re}	90	à
Id. 1878,	2 ^e	80	à
Saint-Léger et environs 1878,	1 ^{re}	90	à
Id. 1878,	2 ^e	85	à
Le Puy-N.-D. et environs 1878,	1 ^{re}	75	à
Id. 1878,	2 ^e	70	à
La Vienne, 1878,	—	65	à
ROUGES (2 hect. 30).			
Souzay et environs, 1878	—	200	à
Id. 1878	—	200	à
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité	160	à
Id. 1878,	2 ^e	150	à
Id. 1878,	3 ^e	140	à
Varrains, 1878	1 ^{re}	150	à
Varrains, 1878,	2 ^e	140	à
Bourgueil, 1878,	1 ^{re} qualité	175	à
Id. 1878,	2 ^e	150	à
Id. 1878,	3 ^e	140	à
Id. 1878,	4 ^e	130	à
Restigné 1878,	—	150	à
Id. 1878,	—	140	à
Chinon, 1878,	1 ^{re}	130	à
Id. 1878,	2 ^e	120	à
Id. 1878,	3 ^e	110	à
Id. 1878,	4 ^e	100	à

Cinq francs par mois, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

CREDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIEME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par 25.100.000 fr.
1 — — — — — 1.000 »
6 obligations remboursées par 5.000 francs, soit. 30.000 »
48 obligations remboursées par 1.000 francs, soit. 45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 3^e tirage a eu lieu le 5 août 1880.
Le 4^e tirage aura lieu le 5 octobre 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RIZOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-cinquième Concours poétique ouvert en France le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1880. Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demandez le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste Carrance, président du Comité, 6, rue Molinier, à Agen, Lot-et-Garonne. — (Affranchir.)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.		10 h. 30 matin.	
8 15 —			
11 25 —		7 40 soir.	11 h. 55 matin.
1 15 soir.		4 51 —	
4 35 —			
7 50 —		11 48 —	9 10 soir.

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.		9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —		5 17 soir.	6 30 soir.
12 15 soir.		3 50 —	4 28 —
6 45 —		10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 SEPTEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 1/2 % amortissable.	85 50		10	Crédit Foncier colonial.	450			C. gén. Transatlantique.	595		5
3 % amortissable.	88		45	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1385	6 25		Canal de Suez.	1237 50		7 50
4 1/2 %	115 10			Obligations foncières 1877.	362 50			Société autrichienne.	598 75		3 75
5 %	119 87		07	Obligations communales 1879.	470			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	517 50			Oblig. foncières 1879 3 %.	467			Est.	388 50		
Obligations du Trésor nouvelles	516 50	1 50		Soc. de Crédit ind. et comm.	740			Midi.	387 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	233			Crédit mobilier.	632 50	2 50		Nord.	392		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	3		Crédit Foncier d'Autriche.	770	10		Orléans.	387 50		
— 1865, 4 %	522	1		Paris-Lyon-Méditerranée.	1432 50	2 50		Ouest.	388		
— 1869, 3 %	403			Midi.	1062 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	391		
— 1871, 3 %	397			Nord.	1640			Paris (Grande-Ceinture).	391		
— 1875, 4 %	523			Orléans.	1270			Paris-Bourbonnais.	387		
— 1876, 4 %	523			Compagnie parisienne du Gaz.	1370			Canal de Suez.	580		
Banque de France.	3476 25	1 25									
Comptoir d'escompte.	950										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste (s'arrête à Angers).	3 heures 20 minutes du matin.	direct-mixte.
6 — 45 —	omnibus-mixte.	8 — 21 —	omnibus.
8 — 56 —	soir.	9 — 40 —	express.
1 — 25 —		12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	express-poste.
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

SOCIÉTÉ NATIONALE ANTI-PHYLLOXÉRIQUE



Marque de Fabrique et Composition déposées au Palais du Tribunal de Commerce à Paris.

J. DUREN & C^{ie}
Rue Saint-Antoine, 236, à Paris
PRODUIT DÉTRUISANT LE PHYLLOXÈRE
Régénérant la Vigne
POUSSANT À LA FRUCTIFICATION
100 kil. par 1.000 pieds de vigne.
50 fr. les 100 kil. pris au Dépôt
PORT A PRIX RÉDUIT
S'adresser au Siège social, à PARIS
ou à M. CARON, agent-général à Saumur. (148)

50 FR. DE COUVERTURE suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE
5, Place de la Bourse, 5, PARIS. (283)



Dépôt à Saumur, chez M. MACHET, coiffeur. (337)

Le Journal des Tirages Financiers

(11^e Année)
PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS
PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs
Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Parait chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :
AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
À L'ACHAT ET À LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :
UN FRANC PAR AN
ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUTS LES BUREAUX DE POSTE

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. (450)

ON DEMANDE DES COURTIERS pour abonnements aux journaux financiers. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33, PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts

FRANC 5 par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES
GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 100 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 425 fr., payables 5 fr. par mois.
En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIQU, 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors texte et 500 bois dans le texte.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, À PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au **matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5**; il se rend à domicile, en ville et à la campagne.
PRIX MODÉRÉS.

LE GRESHAM Assurances sur la vie et **RENTES VIAGÈRES**

Aux taux de 10, 12, 15, 17 et 20 % suivant l'âge.

30, rue de Provence, Paris. — Envoi gratis de notices explicatives.

Saumur, imprimerie de P. GODET.